



ImmoStat

GIE régi par les articles L.251-1 à L.251-23
du nouveau Code du Commerce

COMMUNIQUE POUR DIFFUSION IMMEDIATE

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AU T1 2022

Paris, le mardi 19 avril 2022

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ATTEIGNENT 24,9 % EN MOYENNE ÎLE-DE-FRANCE

Le niveau moyen des mesures d'accompagnement des transactions locatives de bureaux de plus de 1 000 m² en Ile-de-France **reste stable au cours du 1^{er} trimestre 2022 pour atteindre 24,9 %** (+0,4 point par rapport au 4^{ème} trimestre 2021).

Les transactions de **bureaux supérieures à 5 000 m²** continuent à bénéficier d'un accompagnement plus important par rapport aux autres avec un différentiel de **+3,8 points au 1^{er} trimestre 2022**.

Dans le même temps, **la durée ferme d'engagement des transactions de plus de 5 000 m² atteint en moyenne 8,8 ans (+7,9 % en un an) au 1^{er} trimestre 2022** et **6,4 ans (+5,3 % en un an)** pour celles de 1 000 à 5 000 m².

Le taux moyen des mesures d'accompagnement varie d'un secteur de marché à l'autre, de **16,3 % dans Paris Centre Ouest (Hors QCA) à 32,3 % à La Défense**. Parmi les évolutions les plus importantes du trimestre, **on observe une hausse des accompagnements de +3,1 points en Deuxième Couronne**.

Les informations utilisées dans le calcul de l'indicateur se basent sur les transactions réalisées par les membres du GIE. Ceci permet d'atteindre **une couverture sans équivalent de 70 % de la demande placée** recensée sur les locations de plus de 1 000 m² au cours des 12 derniers mois (77 % pour les locations de plus de 5 000 m²).

Vous pouvez suivre **@immostat** sur Twitter et retrouver tous les résultats du **T1 2022** en graphiques sur www.immostat.com

A PROPOS DE L'INDICATEUR

En décembre 2014, le GIE ImmoStat a lancé un nouvel indicateur dédié au niveau moyen des mesures d'accompagnement en Ile-de-France. Cette nouvelle publication trimestrielle se tient un mois après les autres indicateurs et doit permettre aux professionnels de l'immobilier de mieux appréhender l'évolution des loyers.

Le niveau des mesures d'accompagnement est calculé sur les transactions locatives de bureaux de plus de 1 000 m² qui se sont tenues en Ile-de-France au cours des 12 derniers mois. Il prend en compte les franchises, les participations aux travaux ainsi que les loyers progressifs.

ImmoStat fournit des analyses des mesures d'accompagnement par secteurs et tranches de surface avec un historique remontant au T4 2012 et propose également des sélections sur-mesure avec un fond de carte interactif.

CONCERNANT IMMOSTAT

ImmoStat est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) créé en 2001 par les principaux conseils en immobilier d'entreprise : BNP Paribas Real Estate, CBRE, JLL et Cushman & Wakefield.

Grâce à ses règles communes de traitement, le GIE ImmoStat restitue des informations harmonisées à ses membres et fournit des statistiques homogènes sur l'offre, la demande et les prix aux acteurs de l'immobilier, qu'ils soient utilisateurs ou investisseurs.

Cette initiative originale renforce la lisibilité du marché et dote l'Ile-de-France d'un véritable organe de place qui contribue à son attractivité à l'international.

CONTACT

David Méline, Responsable d'activité | +33 6 61 87 13 55 | david.meline@immostat.com



ImmoStat

GIE régi par les articles L.251-1 à L.251-23
du nouveau Code du Commerce

FIN DU COMMUNIQUE

###